

sont l'occasion pour les villages d'améliorer leurs compétences, leur organisation, leurs relations avec l'administration territoriale, les entreprises, les artisans, etc. Formations, rencontres inter-villageoises, appui aux communes, actions d'information sur la décentralisation ou la planification, gestion des équipements, etc. ont été mis en oeuvre : renforcer les capacités des villageois c'est les armer pour un développement durable.

Défendre les droits des usagers. Dans les pays du Sahel mais aussi en Europe et dans toutes les réunions internationales où elle a accès, Eau Vive fait connaître cette mobilisation et ce savoir-faire villageois. Elle plaide aussi pour que l'accès à l'eau et à l'assainissement soit bien une priorité politique et financière dans les prochaines années. Elle sensibilise enfin les Français, et tout spécialement les acteurs de l'eau et les jeunes, aux enjeux de l'eau dans le monde et à l'indispensable solidarité internationale dont elle doit faire l'objet.

#### SPFA/Gumri, de l'urgence à l'appui aux services de base

A la suite du tremblement de terre de 1988, Solidarité Protestante France Arménie, intervient dans la région de Gumri. SPFA a concentré son action dans le domaine de l'eau en permettant d'abord l'installation d'une station



D. Allély

d'ultrafiltration dans l'hôpital de la ville afin de garantir une eau potable en permanence, tout en formant deux ingénieurs arméniens à sa maintenance.

La réhabilitation du réseau d'eau de la ville, en lien avec les autorités locales, a pu progressivement se réaliser, ainsi que la sensibilisation de jeunes lycéens bilingues dans le cadre de classes d'eau.

Enfin, avec l'aide d'Aquassistance, SPFA a soutenu l'installation de milliers de compteurs permettant une modification complète du comportement des habitants pour les amener ainsi à réaliser des économies d'eau. Les populations sont prêtes à accepter des contrats "donnant-donnant", se matérialisant par l'individualisation de leur consommation et la réalité des prix. Ainsi, un quartier de 20 000 habitants a pu être relié au réseau d'eau après 14 ans d'interruption.

## Face à une situation préoccupante, la loi Oudin apporte une solution

A 10 mois de l'évaluation à mi-parcours de l'atteinte des objectifs du Millénaire par les 101 chefs d'Etat signataires du plan d'action de Johannesburg, les dernières publications de l'observatoire OCDE (CAD) sont implacables : l'aide officielle dédiée à l'eau, après avoir atteint un pic de 2,7 milliards USD/an en 1997, n'a cessé de chuter depuis, pour atteindre à peine 1,4 milliard en 2002, entraînant les investissements privés dans cette chute.

De plus, l'absence de base juridique relative aux pratiques françaises de financements humanitaires décentralisés prélevés sur les budgets d'eau (présentées ci-dessus) a conduit l'État à suspendre en 2003 les programmes des agences de l'eau et menace les coopérations en cours dans divers syndicats et collectivités. Cette situation pourrait gravement compromettre le respect des engagements Français, européens et internationaux, adoptés par les plus hautes autorités impliquées.

Face au souhait de nombreuses collectivités et maîtres d'ouvrages d'eau et d'assainissement de légaliser ou d'adopter ces pratiques pour financer leurs actions de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau, et devant l'ur-

gence des besoins en financement pour atteindre les objectifs du Millénaire, le Sénat a adopté le 22 juin dernier à l'unanimité une proposition de loi portée par le sénateur Jacques Oudin qui les autoriserait à affecter jusqu'à 1% de leur budget eau et assainissement au soutien de telles actions.

Cette proposition de loi, qui vise à démultiplier les opérations de coopération décentralisée, elles-mêmes leviers d'autres sources de financement, n'a pas encore été inscrite à l'ordre du jour de la commission des lois de l'Assemblée Nationale.

Elle constitue pourtant une opportunité unique, tant pour les bénéficiaires du Sud que pour l'ensemble des partenaires associatifs de notre coopération sur l'eau, dont la pérennité est menacée à court terme par les gels budgétaires successifs de l'État et l'arrêt de programmes décentralisés comme celui de l'AESN.

**Contact** : pS-Eau, 32 rue Le Peletier, 75009 Paris  
T. 01 53 34 91 20 - F. 01 53 34 91 21  
E-mail : pseau@pseau.org, Internet : www.pseau.org

# Eau et coopération décentralisée

## Les acteurs français en attente d'une loi sur l'eau et la solidarité internationale

*Parce que 1,4 milliard de personnes n'ont toujours pas accès à l'eau potable et plus de 2,5 milliards à des services d'assainissement,*

*Parce que 6 000 personnes meurent chaque jour faute d'accès à ces services fondamentaux,*

*Parce que la coopération opérée par les bailleurs de fonds nationaux et internationaux peine à trouver les réponses politiques et financières,*



**De nouvelles voies sont nécessaires pour le développement de l'accès à l'eau et des services d'assainissement**

## Le programme Solidarité Eau 20 ans au service de l'eau et de la solidarité

Le Programme Solidarité Eau (pS-Eau) est né en 1984 de la volonté des ministres européens de l'environnement d'accroître la coopération européenne dans le domaine de l'eau pour :

- promouvoir cette coopération dédiée à l'eau et faciliter les initiatives locales de solidarité internationale par l'animation d'un réseau d'acteurs,
- réunir l'ensemble des organismes impliqués,
- rapprocher les compétences,
- professionnaliser la coopération non gouvernementale et décentralisée.

Le pS-Eau rassemble des représentants des pouvoirs pu-

blics, des collectivités territoriales, des associations de solidarité internationale, des organismes professionnels de l'eau et du secteur de la recherche.

Ce sont les partenaires et membres du réseau qui conduisent des projets et qui échangent leurs expériences au sein du programme, avec l'appui d'organismes spécialisés sur les thèmes ou régions concernés.

Depuis 20 ans le pS-Eau s'est progressivement adapté aux attentes de ses membres, inscrivant son évolution dans le cadre de son mandat d'origine de lieu de concertation neutre ouvert à tous et d'impulsion d'idées innovantes.

## Les défis mondiaux liés à l'eau ne cessent de croître

Le 21<sup>ème</sup> siècle est marqué par un double défi, sur la ressource en eau et sur l'accès à l'eau. La tension sur la ressource en eau ne cesse de s'accroître : il faut desservir aujourd'hui 10 fois plus de consommateurs qu'il y a deux siècles, alors que 90% des rejets domestiques ne sont pas traités et contaminent les ressources disponibles. D'ici 2025, la consommation domestique croîtra d'environ 40 % et la consommation pour l'irrigation de 17%. Cette situation est particulièrement sensible dans les pays du pourtour méditerranéen et sur l'ensemble du continent africain, dont la population a triplé en 50 ans et devrait doubler d'ici 45 ans.

Le manque d'accès à l'eau et à l'assainissement est la première cause de mortalité au monde. On estime à 1,1 mil-

liard le nombre de personnes privées d'un accès convenable à l'eau potable et à 2,6 milliards celles ne disposant pas d'assainissement.

Face à ces enjeux, la communauté internationale s'est donnée comme objectifs de **réduire de moitié d'ici 2015 la proportion de la population qui, dans le monde, n'a pas un accès durable à l'eau** (cible particulière de l'Objectif du Millénaire pour le Développement n°7 - Assemblée générale des Nations unies, New York, septembre 2000) et à **l'assainissement** (Sommet mondial du développement durable, Johannesburg, septembre 2002).

Ce double défi est considérable : la croissance démographique implique de **desservir, d'ici 2015, 1,6 milliard**

de personnes en eau potable et 2,2 milliards en assainissement (dont respectivement 400 et 410 millions de personnes en Afrique). Atteindre cette cible représenterait 735 milliards USD d'investissements (49 milliards USD par an), soit plus de 10 fois le montant de l'aide publique au développement consacrée au secteur de 1996 à 2000.

	Alimentation en Eau			Assainissement		
	Rural	Urbain	Total	Rural	Urbain	Total
Monde	580	1020	1 600	1100	1100	2 200
dont Afrique	190	210	400	200	210	410

Population (en millions) à desservir pour atteindre l'OMD n°7

(source : Joint Monitoring Programme)

Le défi à relever est plus que financier : les autorités des pays en développement ne font pas encore de l'eau et de l'assainissement une priorité (elles y consacrent moins de 1% de leur budget en Afrique et moins de 3% en Amérique latine et Caraïbes). Par ailleurs, les autorités locales des pays en développement ne sont généralement pas les bénéficiaires et gestionnaires directs des fonds : le suivi et l'entretien des installations dont ils sont responsables peuvent s'en trouver compromis.

La France en référence à ces objectifs du millénaire a annoncé le doublement de son aide dans le secteur de l'eau, particulièrement en Afrique. L'effort à faire est considérable. Il suppose une inversion de la tendance actuelle par rapport à la décennie 1990-2000.

## Les acteurs de la coopération décentralisée : Une expérience et des compétences reconnues

Les responsabilités croissantes données aux décideurs et/ou aux élus et opérateurs économiques locaux nécessitent une reconnaissance des bailleurs de fonds internationaux. La coopération de proximité (des villes, des associations, des organisations professionnelles et parapubliques) permet à ces responsables d'être appuyés et légitimés aux yeux de la communauté internationale.

La coopération de proximité a montré quelle pouvait s'engager dans des actions ciblées, préalables ou complémentaires à des investissements plus lourds. Sa souplesse de mise en oeuvre, sa continuité et son approche spécifique sur ces questions la mettent au centre du concept « agir localement, penser globalement » dont le Conseil Mondial de l'Eau a fait sa devise.

Cette forme de coopération n'est pas nouvelle, les modes d'actions développés par deux organismes professionnels - le syndicat des eaux d'Île de France (SEDIF) et l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) - peuvent être ici signalés.

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie a progressivement renforcé, dans son cahier des charges définissant les règles

Les moyens mis en oeuvre par l'aide bilatérale française dans le secteur de l'eau sur la période 2001-2003 sont importants : 268 millions d'Euros par an consacrés à l'eau (dont 166 en Afrique) et 165 millions consacrés à l'eau potable et l'assainissement (dont 108 en Afrique).

La contribution de la coopération décentralisée française est de 18,1 millions d'Euros sur le monde entier, dont 12,7 millions sur l'Afrique. Contrairement au reste de notre Aide Publique au Développement (APD), elle s'effectue exclusivement en subventions (dons), et représente plus du tiers des subventions de l'Agence française de Développement (Afd) et plus du quart du total des dons de l'APD française sur l'eau. Un inventaire plus détaillé des crédits de la coopération non gouvernementale est en cours.

L'impact de l'APD bilatérale française en référence à l'OMD n°7 est cependant relativement modeste : elle permet chaque année à 1,32 million de personnes d'accéder à l'eau et à l'assainissement, ce qui représente seulement 1% de l'OMD. Le doublement de l'aide n'aura d'effet que s'il s'accompagne d'une amélioration de la gouvernance, priorité du NEPAD. Les acteurs français de la coopération décentralisée et non gouvernementale disposent de compétences anciennes et reconnues couvrant l'ensemble du secteur, de la mobilisation de l'eau brute à la desserte des populations défavorisées, en favorisant l'élaboration de politiques nationales de l'eau, la gestion intégrée des ressources, les multi-partenariats et l'implication des acteurs locaux.

d'éligibilité des projets, l'importance du critère d'autofinancement durable des coûts du service et de la maintenance des installations.

Les procédures d'intervention de l'AESN sur ce programme ont été calquées sur celles en vigueur pour l'ensemble des aides apportées aux projets du bassin Seine-Normandie ; comparées à celles de la coopération bilatérale française, les aides de l'AESN se sont avérées souples, pragmatiques et rapides, qu'il s'agisse des délais d'instruction (moins d'un an pour les projets classiques), d'engagement (2 mois à partir de la décision d'octroi), ou de décaissement (12 à 18 mois en moyenne, contre 8 ans pour un projet bilatéral).

Le SEDIF a adopté le principe d'aide à des associations, entraînant généralement une implication conjointe sur des terrains aussi divers que le Mali ou le Cambodge. C'est une commission composée d'élus et de techniciens du syndicat qui décident du montant et de l'affectation des aides. Les procédures adoptées se sont avérées souples, transparentes et adaptées aux contraintes des opérateurs de terrains. Une attention particulière a été donnée ces dernières années à l'appui à la maîtrise d'ouvrage locale.

Certaines municipalités confient à des associations comme Eau Vive le soin de mener leurs actions de coopération décentralisées. Les actions font l'objet de suivis attentifs tant de la part des donateurs que de la part des administrateurs d'Eau Vive. Le retour d'information vers les donateurs est une composante très importante des actions menées par cette association.

D'autres municipalités interviennent directement comme Bretteville sur Odon ou Juvisy.

## Une grande diversité de modes d'intervention

Le syndicat des eaux d'Île-de-France (SEDIF) : une coopération de proximité

Le SEDIF (responsable de l'adduction en eau potable de 144 collectivités correspondant à environ 300 millions de m<sup>3</sup> d'eau potable par an, dont le budget annuel est d'environ 460 millions d'Euros) apporte avec succès son soutien à des opérations de coopération décentralisée depuis plus de 15 ans.

Ces actions d'amélioration de l'accès à l'eau potable sont financées sur les recettes propres de l'établissement public sur la base d'un prélèvement indolore pour le consommateur de 0,3 centime d'Euro par m<sup>3</sup> d'eau vendue, soit 0,2% du budget annuel représentant 1 million d'Euros par an.

160 opérations ont été réalisées avec 25 ONG partenaires, touchant directement 1,6 million de personnes dans 16 pays d'intervention.

Bretteville sur Odon / Ouonck : plus de 10 ans de partenariat

Le jumelage a débuté en 1992, suite à la visite de responsables associatifs de Bretteville sur Odon dans la communauté rurale de Ouonck (Casamance, Sénégal) et la mise en oeuvre de petits projets en partenariat.

En 1996, une charte de jumelage est signée à Ouonck et depuis lors, de nombreux projets favorisant le développement de la communauté rurale de Ouonck ont été soutenus, dont l'adduction d'eau potable inter villageoise bénéficiant à près de 12 000 habitants dans 24 villages.

En 12 années de partenariat, les échanges ont été nombreux, dans une démarche de découverte réciproque dans laquelle la commune Allemande jumelle de Bretteville sur Odon s'est également fortement impliquée.

Le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Orge Aval : un autre exemple d'affectation du centime/m<sup>3</sup>

Ce syndicat de l'Essonne regroupe 33 communes (370 000 habitants) et ses missions sont la gestion de l'Orge, petit affluent de la Seine, et le transport des eaux usées. Il a décidé en 1997 de participer au financement de puits à grande profondeur (30 à 60 mètres) dans la région de Ouallam (Département de Tillabéri), au nord de Niamey (Niger). Le syndicat consacre à la coopération

Dans tout les cas 3 grandes leçons peuvent être tirées de ces expériences quant aux modes d'intervention :

- Privilégier la réponse à la demande locale en adoptant des modes interventions souples et un suivi efficace.
- Adopter des procédures claires et transparentes, diffuser l'information auprès des donateurs.
- Respecter la maîtrise décentralisée des actions de coopération menées par les collectivités locales.

décentralisée 1 centime d'Euro par m<sup>3</sup> d'eau facturé aux usagers, ce qui représente un budget d'environ 34 000 Euros par an auquel il faut ajouter les cofinancements du ministère des Affaires étrangères qui s'élèvent en moyenne à 28 000 Euros. Au total ce sont 25 puits qui ont été réalisés avec le concours des populations, à destination d'environ 13 000 usagers.

La forte contribution de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN)

L'AESN soutient les investissements de dépollution du bassin de la Seine et des petits fleuves normands qui rassemble 8 700 communes et 17 millions d'habitants. De 1991 à 2003, elle a ainsi contribué pour 7,7 milliards d'Euros aux 13,8 milliards d'Euros de travaux réalisés dans le bassin.

A partir de 1997, elle a constitué un fonds humanitaire à hauteur de 0,1% de son budget, doté de 0,8 million d'Euros par an ; ce fonds a soutenu 104 projets d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, portés par 40 partenaires français dans 31 pays en développement, touchant directement plus d'un million de personnes. Depuis la suspension de ce programme en attendant l'habilitation proposée par la loi Oudin, l'AESN a instruit 10 nouveaux projets soutenus par le ministère de l'Écologie et du Développement durable.

Pour l'AESN les interventions ont pris plusieurs formes, allant de l'aide d'urgence (Honduras, Arménie) aux classes d'eau internationales (Mali, Arménie), en passant par l'appui à la gestion durable des services, la réduction des fuites et la sensibilisation au lien entre eau et santé.

Eau Vive : trois approches pour s'associer au combat pour l'eau

Apporter des subventions et un appui-conseil à des villages ou communes du Sahel, en complément de leur propre financement, pour leur permettre de réaliser des équipements sociaux. Des puits, des forages, des adductions d'eau ont ainsi été réalisés, mais aussi des cases de santé, des banques de céréales, des écoles, des latrines, tout ce dont les villageois ont besoin pour améliorer leurs conditions de vie.

Soutenir les acteurs locaux. Toutes les actions entreprises